

ACCORD COLIS

- ▶ **La CGT ne cautionne toujours pas les attaques sur la santé !**
- ▶ **La CGT exige une égalité pour tous les facteurs colis !**

Une nouvelle fois La Poste a organisé un simulacre de négociation concernant l'accord colis.

A la question :
« *Quelle est la différence entre une CDSP et une négociation ?* »,
la direction a préféré rester muette.

Le texte était finalisé avant même le début de la négo, probablement que la direction avait déjà dans sa poche certaines organisations syndicales « complaisantes » pour le valider !



- CET ACCORD ENCOURAGE LES AGENTS À NÉGLIGER LEUR SANTÉ ET À METTRE EN DANGER LEURS COLLÈGUES !!
- CET ACCORD EST DISCRIMINATOIRE CAR IL EN ÉCARTE LES FACTEURS COLIS QUI NE SONT PAS EN ACP !

Les efforts doivent être récompensés par :

- ▶ l'augmentation des salaires,
- ▶ l'attribution du 13^{ème} mois,
- ▶ l'attribution du grade de base en 2.1,
- ▶ des embauches en CDI Poste.

Les postiers n'ont pas à être sanctionnés parce qu'ils sont malades ou qu'ils ne sont pas rattachés à des Agences ou des Plates-formes Coliposte !

La CGT exige que La Poste mette en adéquation son discours et ses actes. La reconnaissance du travail, ce n'est pas de retirer 100% d'une prime pour une seule journée d'absence qui de plus est justifiée !

- Qui peut prétendre tomber malade volontairement ?!
- Qui peut prétendre qu'il serait normal de venir au travail en étant malade et de prendre le risque d'aggraver sa santé en mettant en risque ses collègues ?!

SOYONS SÉRIEUX : Si prime il y a, elle ne doit pas prendre en compte les absences justifiées, ou elle doit être pondérée au prorata du nombre de jour !

C'est d'ailleurs ce que revendique la CGT depuis de nombreuses années :

LA PRORATISATION

Quelle organisation syndicale peut se prétendre « responsable » en légitimement un accord qui tend à mettre la santé des personnels en danger ? Car oui, nous connaissons tous des collègues de travail qui sont venus travailler en étant malade !

Si La Poste peut cautionner de voir un collègue venir travailler avec une fracture, **☞ pour La CGT, C'EST INACCEPTABLE !**

☞ Pour la CGT :

il faut reconnaître le travail par du SALAIRE et non pas par des primes !

La CGT revendique :

- L'attribution du 13ème mois
- Des salaires de base à 2000€ brut à l'embauche sans diplôme et avec un re-pyramidage
- L'arrêt des réorganisations qui d'augmentent les normes et cadences de travail
- La réintégration de l'ensemble de l'activité
- L'arrêt du dumping social
- L'attribution des primes pour tous les personnels traitant du colis !

POUSSER À LA COURSE AUX PRIMES AU LIEU D'AUGMENTER LES SALAIRES NE PEUT QU'ENGENDRER DES DÉGÂTS HUMAINS ET SOCIAUX IMPORTANTS



Cela devient insupportable d'avoir à courir après telle ou telle prime alors que notre salaire à lui seul devrait nous permettent de vivre dignement !



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

